

CHAPITRE

1

LES CHIFFRES CLÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les chiffres clés des collectivités locales

► 65,8 millions d'habitants en France.

RÉPARTITION DES COMMUNES SELON LEUR TAILLE

Taille de la commune	Nombre de communes	Part de la population	Taille de la commune	Nombre de communes	Part de la population
De 0 à 499 habitants	19 185	6,6 %	Moins de 500 habitants	19 185	6,6 %
De 500 à 1 999 habitants	11 459	17,1 %	Moins de 2 000 habitants	30 644	23,7 %
De 2 000 à 3 499 habitants	2 188	8,7 %	Moins de 3 500 habitants	32 832	32,4 %
De 3 500 à 4 999 habitants	930	5,9 %	Moins de 5 000 habitants	33 762	38,3 %
De 5 000 à 9 999 habitants	1 156	12,2 %	Moins de 10 000 habitants	34 918	50,5 %
De 10 000 à 19 999 habitants	513	10,8 %	Moins de 20 000 habitants	35 431	61,3 %
De 20 000 à 49 999 habitants	330	15,3 %	Moins de 50 000 habitants	35 761	76,6 %
De 50 000 à 99 999 habitants	83	8,3 %	Moins de 100 000 habitants	35 844	84,9 %
100 000 habitants et plus	41	15,1 %	Toutes tailles confondues	35 885	100 %

Source : Insee, Recensement de la population, population municipale en vigueur en 2016 (millésimée 2013).

RÉPARTITION DES DÉPARTEMENTS SELON LEUR TAILLE

Taille du département	Nombre de départements	Part de la population	Taille du département	Nombre de départements	Part de la population
Moins de 300 000 habitants	26	7,9 %	Moins de 300 000 habitants	26	7,9 %
De 300 000 à 499 999 habitants	24	13,9 %	Moins de 500 000 habitants	50	21,8 %
De 500 000 à 799 999 habitants	24	23,2 %	Moins de 800 000 habitants	74	45 %
800 000 habitants ou plus	27	55 %	Toutes tailles confondues	101	100 %

Source : Insee, Recensement de la population, population municipale en vigueur en 2016 (millésimée 2013).

RÉPARTITION DES RÉGIONS SELON LEUR TAILLE

Taille de la région	Nombre de régions	Part de la population	Taille de la région	Nombre de régions	Part de la population
Moins de 1 000 000 habitants	6	3,6 %	Moins de 1 000 000 habitants	6	3,6 %
De 2 000 000 à 3 999 999 habitants	5	23,8 %	Moins de 4 000 000 habitants	11	27,4 %
De 4 000 000 à 5 999 999 habitants	5	42,6 %	Moins de 6 000 000 habitants	16	70 %
6 000 000 d'habitants ou plus	2	30 %	Toutes tailles confondues	18	100 %

Source : Insee, Recensement de la population, population municipale en vigueur en 2016 (millésimée 2013).

► 99,9 % des communes et 99,7 % de la population sont couverts par une intercommunalité à fiscalité propre*.

L'INTERCOMMUNALITÉ À FISCALITÉ PROPRE AU 1^{er} JANVIER 2016

	Nombre de groupements à fiscalité propre	Nombre de communes regroupées	Population (en millions d'habitants)
Métropoles	13	676	15,3
Communautés urbaines	11	359	2,5
Communautés d'agglomération	196	4 610	21,8
Communautés de communes	1 842	30 154	26,0
Ensemble des groupements à fiscalité propre	2 062	35 799	65,7
dont groupements à fiscalité professionnelle unique	1 309	23 611	58,0
Métropole de Lyon*	-	59	1,4
Ensemble	2 062	35 858	67,0

Sources : DGCL ; Insee, Recensement de la population, population totale en vigueur en 2016 (millésimée 2013).

* Bien qu'elle soit une collectivité territoriale, la métropole de Lyon est ici prise en compte dans le nombre de communes et dans le nombre d'habitants couverts par une intercommunalité à fiscalité propre car elle en exerce les compétences.

- **Les administrations publiques locales en 2014**
 - ont effectué 20,5 % de la dépense publique
 - ont réalisé 57,9 % de l'investissement public
 - détenaient 9,2 % de la dette publique.

LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN 2014

(en milliards d'euros)

	Communes	Groupements à fiscalité propre	Secteur communal : communes et groupements	Départements	Régions	Ensemble
Dépenses totales*	92,1	40,5	122,7	70,6	27,3	220,7
Recettes totales**	90,9	39,0	120,1	69,3	25,1	214,5
Dépenses de fonctionnement	68,5	30,7	89,3	59,3	17,8	166,5
dont dépenses de personnel	36,4	7,2	43,6	12,1	3,2	58,9
dont intérêts de dette	2,3	0,7	3,0	1,1	0,6	4,7
Recettes de fonctionnement	79,3	35,3	104,8	66,1	22,6	193,5
dont concours financiers de l'État	18,2	8,6	26,8	14,4	8,0	49,1
dont impôts locaux	32,7	18,3	51,0	20,6	4,6	76,2
dont autres impôts et taxes	6,2	4,5	10,7	23,2	9,0	43,0
Épargne brute : excédent de fonctionnement	10,9	4,6	15,4	6,8	4,7	27,0
Dépenses d'investissement*	23,6	9,8	33,4	11,3	9,4	54,1
dont dépenses d'équipement	21,1	7,1	28,2	6,7	2,9	37,9
dont subventions versées	1,5	1,7	3,2	4,3	6,0	13,5
Recettes d'investissement**	11,6	3,7	15,3	3,2	2,5	21,0
dont FCTVA	3,0	0,9	3,9	1,0	0,5	5,3
dont autres dotations et subventions	5,8	1,8	7,6	1,6	1,6	10,8
Remboursements de dette	5,9	1,9	7,8	2,9	2,0	12,7
Emprunts	6,3	2,3	8,6	3,9	3,7	16,2
Variation du fonds de roulement	-0,9	-1,0	-1,9	-0,3	-0,5	-2,7
Dette au 31 décembre	63,4	22,6	86,0	33,6	21,9	141,5

Sources : DGFIP, DGCL

Les données figurant dans la colonne secteur communal ne correspondent pas à la somme des opérations « communes » et « groupements à fiscalité propre » : les reversements fiscaux des groupements vers leurs communes membres ont été neutralisés en dépenses comme en recettes de fonctionnement.

* Hors remboursements de dette.

** Hors emprunts.

Les chiffres clés des collectivités locales

► La taxe d'habitation, les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et les impôts économiques rapportent 79,2 Md€ aux collectivités locales en 2015.

LES CONTRIBUTIONS DIRECTES EN 2015

(en milliards d'euros)

	Secteur communal	Départements	Régions	Toutes collectivités
Contributions directes	53,15	21,25	4,81	79,21
Produits des 3 taxes « ménages » (y compris la taxe additionnelle au foncier non bâti)	40,23	12,92	-	53,15
Taxe d'habitation	21,68	-	-	21,68
Taxe sur le foncier bâti	17,51	12,92	-	30,43
Taxe sur le foncier non bâti	1,04	-	-	1,04
Produits des impôts économiques	12,93	8,33	4,81	26,07
Cotisation foncière des entreprises	7,23	-	-	7,23
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	4,41	8,06	4,16	16,63
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	0,55	0,26	0,66	1,47
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	0,74	-	-	0,74

Sources : DGFiP, REI ; calculs DGCL.

AUTRES CONTRIBUTIONS PERÇUES PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

MONTANTS PERÇUS EN 2014

(en milliards d'euros)

	Secteur communal	Départements	Régions	Toutes collectivités
Autres contributions	20,45	22,70	9,40	52,55
Taxes liées à l'urbanisme	0,84	0,37	0,20	1,40
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	6,36	-	-	6,36
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	2,02	7,86	-	9,88
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)*	-	6,49	4,89	11,39
Versement destiné aux transports en commun	7,22	-	-	7,22
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	-	6,74	-	6,74
Taxe sur les cartes grises	-	-	2,08	2,08
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)	1,50	0,71	-	2,21
Impôts et taxes d'outre-mer	0,86	0,24	0,51	1,61
Autres taxes	1,67	0,29	1,72	3,67

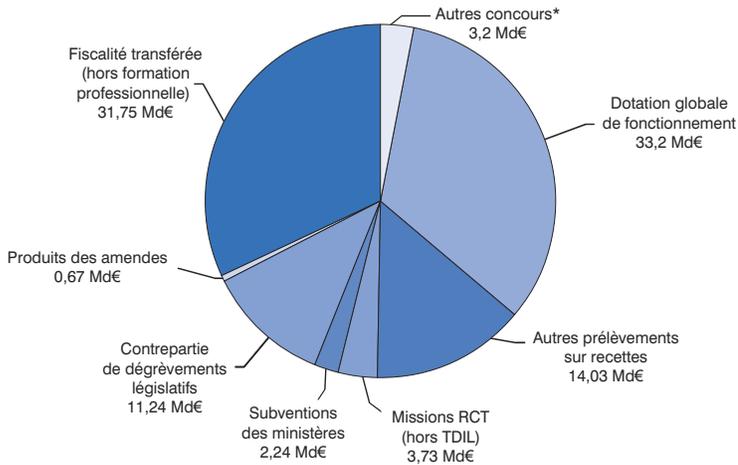
* Y compris la TICPE Grenelle et celle perçue à partir de 2014 pour le développement de l'apprentissage.

Sources : DGFiP (REI et comptes de gestion) et PLF 2016 ; calculs DGCL.

Chapitre 1

- **Les principaux transferts de l'État aux collectivités locales en 2016**
 - **Dotation globale de fonctionnement** **33,2 Md€**
 - **Fiscalité transférée** **31,7 Md€**
 - **Contrepartie des dégrèvements législatifs** **11,2 Md€**

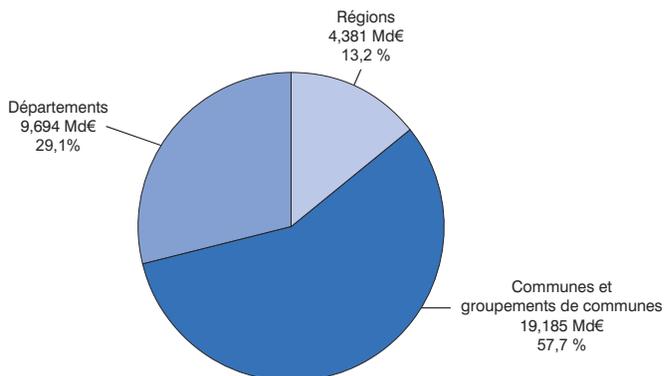
TRANSFERTS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN 2016 (100,1 Md€)



Source : loi de finances initiale pour 2016.

* TDIL, produit des amendes de police, fonds emprunts structurés, ressources formation professionnelle et apprentissage.

RÉPARTITION DE LA DGF ENTRE CATÉGORIES DE COLLECTIVITÉS EN 2016

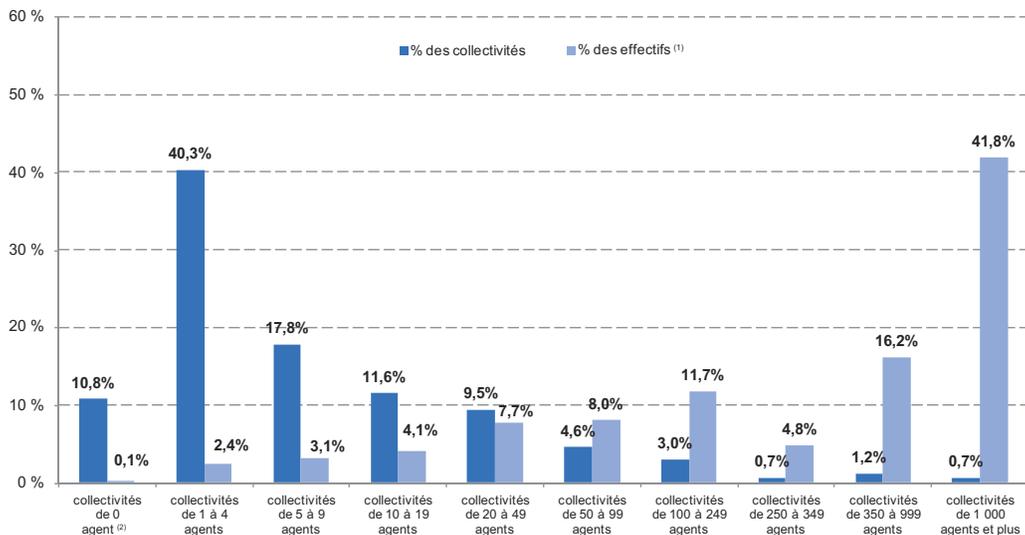


Source : DGCL, bureau des concours financiers de l'État.

Les chiffres clés des collectivités locales

► La fonction publique territoriale compte plus de 2 millions d'agents (emplois principaux et secondaires, tous statuts) relevant de plus de 47 000 employeurs.

RÉPARTITION DES COLLECTIVITÉS EMPLOYEURS ET DES EFFECTIFS⁽¹⁾
PAR TAILLE DE LA COLLECTIVITÉ EN 2014



Source : Insee, SIASP.

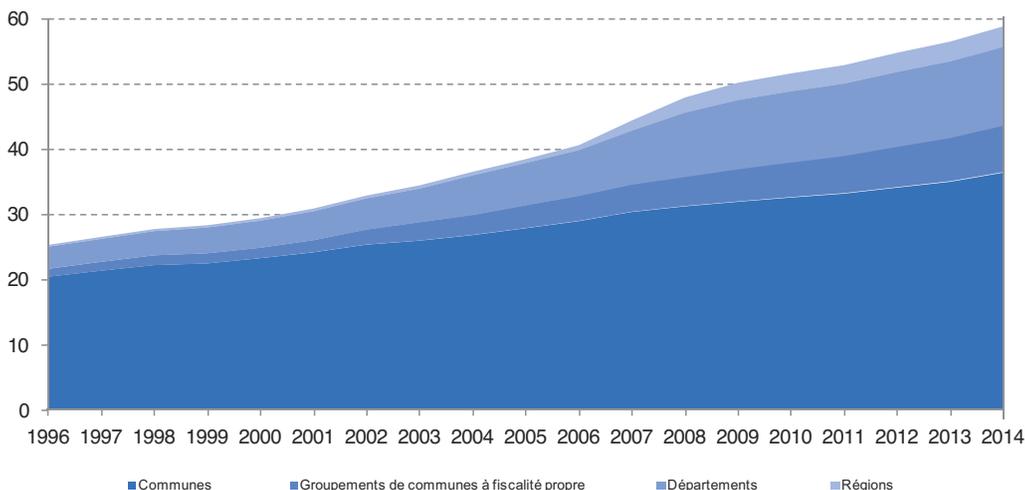
Champ : France hors Mayotte.

⁽¹⁾ Les effectifs comptabilisés sont les emplois principaux, les bénéficiaires de contrats aidés et les emplois secondaires. En revanche, la taille de la collectivité locale est appréciée par le nombre d'emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés.

⁽²⁾ Ces collectivités n'ont aucun agent rémunéré sur emploi principal. Elles emploient soit des agents sur emplois secondaires, soit des bénéficiaires de contrats aidés.

LES DÉPENSES DE PERSONNEL DES COLLECTIVITÉS LOCALES DE 1996 À 2014

en milliards d'euros courants



Sources : DGFIP, DGCL.